Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 031-213105844-20240916-DELIB2024061A-DE

VILLEMUR-SUR-TARN

Conseil Municipal du 16 septembre 2024
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2024-061 A

Décision modificative n°1 – Budget principal – Exercice 2024

Délibération modificative de la délibération du 16 septembre 2024 suite à une erreur matérielle

L'An deux mille vingt-quatre et le lundi 16 septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 septembre 2024.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUQUE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, Mme Danielle FOLLEROT, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Georges CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Daniel REGIS
Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

Conseiller absent excusé

M. Philippe VIGUIE

Conseillers absents

M. Jérôme NORTIER
M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Danielle FOLLEROT

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 04 | Membres absents – 03

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 031-213105844-20240916-DELIB2024061A-DE

Exposé

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour les collectivités d'apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent. Ces modifications sont soumises à délibération de l'organe délibérant.

La Commune a bénéficié d'une avance de 155 047€ en 2021 au titre d'une avance du Fonds Friche pour un projet d'établissement de formation sur le site Brusson.
Par la suite, le projet a été modifié. Le groupe Essor, ayant signé un compromis de vente, porte un programme mixte comportant notamment logements, commerces et hôtellerie.
Suite à l'incendie de 2023, les dépenses portées par la Commune ont été couvertes par son assurance. L'équilibre financier de la convention initiale ayant évolué (frais supplémentaire liés à l'incendie et indemnisation de l'assurance), il convient de rembourser la Préfecture de l'avance accordée en 2021.

- Section de fonctionnement :
  - Chapitre 65 – article 6583 : -160 000€ (dépenses)
  - Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : +160 000€ (dépenses)
- Section d'investissement :
  - Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : +160 000€ (recettes)
  - Chapitre 13 – article 1321 (opération Brusson) : +160 000€ (dépenses)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	**0.00 €**	**160 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6583-01 : Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**160 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**160 000.00 €**	**160 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	160 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**160 000.00 €**
D-1321-820 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	160 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	**0.00 €**	**160 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**160 000.00 €**	**0.00 €**	**160 000.00 €**
Total Général		**160 000.00 €**		**160 000.00 €**

La décision modificative est équilibrée en dépenses et en recettes.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-026 en date du 04 avril 2024 portant adoption du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'adopter** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2024 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 031-213105844-20240916-DELIB2024061A-DE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 26	Pour – 26	Contre – 00	Abstention – 00

La Secrétaire de séance,

Danielle FOLLEROT

MAIRIE DE VILLEMUR (Haute-Garonne)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN